



**La Confédération Générale du Travail**

**« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service du public »**

# *Le Courrier*

## du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

**N° 1392 du 30 novembre 2011**

### Sommaire

	<u>Pages</u>
1. Agenda	2
2. Infos brèves	2
3. 5 janvier : Journée d'étude fédéral « Nouvelles règles de représentativité »	3-6
4. Appel de la C.E. fédérale des 22 et 23 novembre 2011	7-8
5. Communiqué CGT-FSU-UNSA pour la journée européenne d'action du 30 novembre 2011	9
6. Mobilisation contre les plans d'austérité du 1 <sup>er</sup> au 15 décembre :	
- Communiqué CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA	10
- Communiqué des syndicats de la Fonction Publique	11
- 4 pages CGT « Il faut agir »	12-13
7. Communiqué OPA suite à l'action du 15 novembre 2011	14
8. Communiqué unitaire ONEMA suite à l'action du 18 novembre 2011	15
9. Evolution du RST : compte-rendu de la réunion du 21 novembre 2011	16-17
10. L'I.F.S.T.T.A.R. : Un E.P.S.T. sans réflexion scientifique et stratégique	18
11. Protocole d'accord ANVN : Courrier unitaire à la Ministre	19-20
12. D.I.R.I.F. : Communiqué sur l'organisation de la viabilité hivernale	21-22
13. Info rapide D.D.I. spécial S.I.S.D.I.C.	23-27
14. Mise en place des C.H.S.C.T.	28
15. Validité de la réunion des C.T.	29
16. Ouverture des négociations Egalité Professionnelle F/H	30
17. Délais de carence :	
- Communiqué CGT-Fonction Publique	31
- Communiqué commun – Fonction Publique	32
18. Hausse de SMIC et F.P. : Smicardisation à tous les étages !	33
19. 15 décembre : Initiative confédérale « Financement des politiques publiques »	34
20. 3 décembre : Marche revendicative des D.O.M.	35-36



## AGENDA

### Vendredi 2 décembre 2011 :

OS/Cabinet réunion conclusive sur le RST

### Samedi 3 décembre 2011 :

Action confédérale des originaires de l'outre-mer

### Mardi 6 décembre 2011

OS/DGITM : Comité de suivi ANVN

### Mardi 6 décembre 2011 :

Bureau de l'UGFF

### Jeudi 8 décembre 2011 :

OS/CGEDD, étude de situation du corps des Attachés d'Administration

### Jeudi 8 décembre 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

### Mercredi 14 décembre 2011 :

Secrétariat Fédéral

### Mercredi 14 décembre 2011 :

Bureau de l'UIT

### Mercredi 14 décembre 2011 :

OS/DGITM sur cartographie des emplois à l'ANVN

### Mercredi 14 décembre 2011 :

Rencontre du collectif fédéral retraité avec secteur mer et environnement

### Jeudi 15 décembre 2011 :

3<sup>ème</sup> Colloque CGT Services publics à Bobigny

### Jeudi 15 décembre 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

### Jeudi 15 décembre 2011 :

CCAS du MEDDTL

### Vendredi 16 décembre 2011 :

CGT/DRH du MEDDTL et MAAPRAT sur fusion des corps d'ingénieurs

### Vendredi 16 décembre 2011 :

CGT/CGEDD sur le télétravail

### Mardi 20 décembre 2011 :

Bureau de l'UGFF



## INFOS BREVES



### PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE 2012

**Le Sénat refuse la rigueur imposée par le gouvernement**

En première lecture, le Sénat avait considérablement modifié le projet de loi de financement de la sécurité sociale voté à l'assemblée nationale, notamment en prévoyant l'ajout de 5 milliards d'euros, de recettes et en supprimant les mesures socialement les plus injustes.



### JOURNEE DE MOBILISATION AU PORTUGAL

**Message de solidarité avec les salariés**

Bernard THIBAUT, secrétaire général de la CGT a adressé ce jour un courrier de solidarité aux syndicats portugais, pour la journée nationale de mobilisation et de grève du 24 novembre.

- M. Joao PROENÇA, Secrétaire général, UGT-P
- Copie à M. Joao DE DEUS GOMES PIRES, Président, UGT-P
- M. Manuel CARVALHO DA SILVA, Secrétaire général, CGTP-In
- Copie à Mme Graciete CRUZ, Secrétaire aux relations internationales, CGTP-In

Montreuil le 24 novembre 2011-11-28 Cher collègue et ami, Au nom de la CGT de France et de tous ses adhérents, je tiens à vous adresser tous nos vœux de succès pour la journée de mobilisation et de grève que vous organisez ce jour, 24 novembre 2011.



### REPRESENTATIVITE ET DROIT DE GREVE

**L'organisation internationale du travail conforte la démarche de la Cgt !**

Deux décisions du Comité de la Liberté Syndicale de l'OIT, l'une portant sur la représentativité, l'autre sur les réquisitions de salariés grévistes, viennent de conforter les positions de la CGT. Le Comité de la Liberté Syndicale est une instance tripartite chargée de juger les éventuelles infractions des gouvernements aux conventions 87 (libertés syndicales) et 98 (négociations collectives), composée en nombre égal de représentants des travailleurs, des employeurs et des gouvernements issus des 183 pays membres de l'OIT.



### FRAUDES SOCIALES

**Sarkozy sonne la charge contre les assurés, mais épargne les entreprises**

Nicolas Sarkozy s'est placé aujourd'hui en défenseur de l'esprit de 1945 et des fondements de la République sociale. C'est un comble venant de celui qui, depuis son élection, n'a cessé d'attaquer, par des réformes successives et autoritaires, ce qui fondait le pacte social. Il a mis systématiquement et méthodiquement à mal ce qu'il appelle la solidarité nationale. Aujourd'hui, il prétend s'engager dans une campagne de lutte contre les fraudes en se focalisant sur 4 milliards d'euros « qui échapperaient » aux caisses. Alors qu'en réalité le « rapport d'information parlementaire sur les fraudes sociales » pointe lui, une fraude s'élevant à 20 milliards d'euros. Ces 16 milliards manquant dans cette déclaration du jour relèvent des Entreprises (cotisations patronales et salariales non versées). Pourquoi ne les évoque-t-il pas ?



### AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

**Le CESE prend ses distances avec l'action du gouvernement**

Le CESE a adopté un avis présenté, au nom de la Section Aménagement durable des territoires, par Jacqueline DONEDDU (groupe de la CGT) « Quelles missions et quelle organisation de l'Etat dans les territoires ». Avec 29 recommandations, le CESE prend majoritairement ses distances avec la politique mise en œuvre par le gouvernement Fillon sous l'impulsion du président de la République. Ainsi dans sa préconisation numéro 2 : « Le CESE estime pertinent de concevoir un Etat développeur garant des services publics et de l'intérêt général pour faciliter l'égalité d'accès à un certain nombre de biens et services indispensables à l'exercice d'une pleine citoyenneté, à l'attractivité des territoires et au développement des entreprises. Les fondements du service public : qualité, égalité, continuité et adaptabilité, gratuite ou péréquation tarifaire, restent à conforter ; la mise en synergie de l'ensemble de ces principes permet de penser l'avenir du service public et son organisation et d'anticiper les investissements nécessaires ».

suite sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)



# FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex  
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –  
E mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr) - Site : [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

## Journée d'étude fédérale du 5 janvier 2012 « Nouvelles règles de représentativité » Montreuil siège de la CGT salle du CCN

### Objectif :

Avec les Accords de Bercy signés notamment par la CGT, ce sont de nouvelles instances représentatives des personnels qui se mettent en place dans l'ensemble de la Fonction Publique. Dorénavant les résultats du vote au Comité technique ministériel (CTM) sont la base de la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel, en remplacement des élections CAP, CCP, CAD précédentes. De même, les Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) ont vu leurs compétences s'élargir aux conditions de travail. Désormais, ils deviennent des Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT). Ces textes bouleversent donc profondément les instances de dialogue social existantes au Ministère. **C'est pourquoi la Fédération organise une journée d'étude le 5 janvier 2012 afin que les militants soient « outillés » en conséquence.**

### Public concerné

- Responsables syndicaux
- Élus et mandatés
- Formateurs

### Programme – Déroulement de la journée

**8h00**

Accueil des participants

**9h00**

Présentation de la journée par Jean-Marie RECH, secrétaire général de la FNEE-CGT

**09h15**

Les nouvelles règles de représentativité pour les Comités Techniques (CT)

- Les dispositions réglementaires particulières pour les CT  
Jean-Marc CANON, secrétaire général de l'UGFF-CGT

**10h30** Pause café

- Les enjeux de la négociation dans le dialogue social,  
La démarche et la stratégie revendicatives CGT  
Isabelle PERON, secrétaire de la FNEE-CGT

**13h00** Déjeuner

**14h15**

Les nouvelles règles de représentativité pour les Comités d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail (CHSCT)

- ▶ Les dispositions réglementaires particulières pour les CHSCT  
Christophe GODARD, Bureau de l'UGFF-CGT

**15h30** Pause café

- ▶ Les enjeux de la négociation au sein des CHSCT,  
La démarche et la stratégie revendicatives CGT  
Gaëtan SILÈNE, Bureau de la FNEE-CGT

**16h45**

Conclusions par Maurice BARLA, secrétaire général adjoint de la FNEE-CGT

**17h00** Fin des travaux

### **Bulletin d'inscription**

**Déroulement** : le 05 janvier à partir de 9 heures jusqu'à 17 heures. L'accueil et la remise du dossier de la journée sont assurés à partir de 8 heures à l'entrée de la salle du CCN de la CGT.

**Lieu** : Montreuil, siège de la CGT (ligne 9 station : Porte de Montreuil). Restauration assurée sur place le midi.

**Hébergement** : Possibilité d'hôtel (voir liste ci-après), **à la charge des participants.**

**Sont pris en charge par la Fédération: Repas du midi.**

**Pour les transports, prenez contact avec la section ou le syndicat CGT de votre service.**

**En raison des prévisions de restauration, il est impératif de s'inscrire au plus vite. (Avant le 15 décembre 2011, délais de rigueur). L'inscription sera effective à réception du bulletin ci-dessous.**

.....

### **Bulletin d'inscription**

*Ce bulletin est à retourner à :*

FNEE – CGT

263 rue de Paris

Case 543

93515 Montreuil cedex.

Tél. 01 48 18 82 81 - fax 01 48 51 62 50

Site [www.equipement.cgt.fr](http://www.equipement.cgt.fr)

Mail : [tg.equipement@cgt.fr](mailto:tg.equipement@cgt.fr)

Nom :

Prénom :

Service :

Département :

Section ou Syndicat :

Responsabilité :

Adresse mail :

Téléphone :

## LISTE des HOTELS

- Hôtel Formule 1 :** 290-302 rue Etienne Marcel  
ZAC Eugène Barlain  
93170 BAGNOLET  
Tél. : 08.91.70.53.49
- Etap Hôtel Porte de Montreuil :** 278 rue de Paris  
93100 MONTREUIL sous BOIS  
Tél. : 08.92.68.09.62
- Etap Hôtel Porte de Vincennes :** 2 avenue Léon Gaumont  
93100 MONTREUIL sous BOIS  
Tél. : 08.92.68.32.57
- Idéal Hôtel :** 190 rue de Paris  
93100 MONTREUIL sous BOIS  
Tél. : 01.42.87.29.76
- Hôtel Le Kléber :** 12 rue Kléber  
93100 MONTREUIL sous BOIS  
Tél. : 01.42.87.15.16





## Appel de la Commission exécutive fédérale des 22 et 23 novembre 2011

**AVEC LA CGT PREMIERE FORCE SYNDICALE DU MINISTÈRE**

**AGISSONS CONTRE L'AUSTÉRITÉ ET LA DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS**

**POUR UNE AUTRE RÉPARTITION DES RICHESSES  
AU SERVICE DE L'EMPLOI, DES SALAIRES ET DES DROITS SOCIAUX**

→ **LE 30 NOVEMBRE AVEC LES SYNDICATS EUROPÉENS DE LA FONCTION PUBLIQUE**

→ **DU 1<sup>ER</sup> AU 15 DÉCEMBRE, PÉRIODE DE MOBILISATION UNITAIRE AVEC UN TEMPS FORT  
LE 13 DÉCEMBRE**

En votant majoritairement CGT le 20 octobre, les personnels du ministère ont exprimé avec force leur volonté de défendre et d'améliorer le service public qui est notre richesse. Ce vote constitue une condamnation claire des politiques régressives portées notamment par la révision générale des politiques publiques (RGPP)

Les récentes actions chez les OPA et à l'ONEMA montrent que les personnels peuvent se mobiliser afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Pour répondre aux exigences des marchés et des agences de notation, le gouvernement prend des mesures régressives. Malgré son recul sur l'instauration d'un jour de carence supplémentaire pour les salariés du secteur privé, mais conditionné à d'autres mesures d'économies, il veut imposer un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires. Toujours plus de sacrifices pour les salariés alors que dans le même temps les bonus et les dividendes continuent d'être distribués. Chaque habitant génère en moyenne 30 000 euros de PIB par an, quelle part en revient aux salariés?

En Europe, les mesures d'austérité frappent durement les salariés et épargnent les plus riches. Des décisions contre l'intérêt des populations sont prises sans aucun processus démocratique. Alors qu'ils constituent un rempart contre les effets de la crise, les services publics et les systèmes de protection sociale sont pointés du doigt et mis à mal.

Il y a besoin d'agir en coordonnant les mobilisations à tous les niveaux contre les mesures anti-sociales et pour une autre répartition des richesses.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé d'agir ensemble pour s'opposer aux mesures injustes de restrictions budgétaires et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Le 4 pages confédéral CGT « il faut agir » constitue un outil de discussion et de débat pour aller vers les salariés et construire le temps fort du **13 décembre**. Il faut aussi établir les liens qui existent entre les mesures d'austérité et leurs répercussions dans les projets ministériels notamment sur le devenir des OPA, des services des voies navigables et du réseau scientifique et technique. La RGPP est un outil de restriction budgétaire qui impacte l'organisation des services, les conditions de travail des personnels et les missions de service public.

C'est pourquoi la CGT s'inscrit dans l'appel de la fédération européenne des syndicats des services publics (FSESP) pour faire du **30 novembre** une journée d'action pour la défense et la promotion des services publics et pour le progrès social.

**La Fédération CGT Equipement-Environnement appelle toutes ses composantes à s'inscrire pleinement dans ces mobilisations notamment pour :**

- **Une autre répartition des richesses**
- **Une grande réforme fiscale juste et équitable**
  
- **Le retrait de la hausse de la CSG contenu dans les mesures Fillon, l'abandon de l'idée d'alignement de la CSG des retraités sur le taux des actifs, le retrait de la taxe sur les contrats d'assurance santé de 3,5% et de la taxe sur les mutuelles**
  
- **Le refus de la hausse de la TVA**
  
- **L'abandon de l'instauration d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie pour les fonctionnaires**
  
- **L'arrêt des réorganisations-fusions**
- **L'arrêt des externalisations-privatisations**
- **La reconquête de l'ingénierie publique**
- **La création d'une filière « routes » dans la fonction publique territoriale**
  
- **L'arrêt des suppressions d'emplois et des mobilités forcées et du non remplacement des départs en retraite**
- **La mise en œuvre d'un plan pluri-annuel de recrutement**
- **L'abandon du projet « perspectives RH 2013 »**
  
- **L'arrêt du gel des salaires**
- **Des revalorisations statutaires avec reconstruction de la grille sur la base d'un SMIC à 1700 euros bruts par mois**
- **L'arrêt de l'individualisation de la rémunération notamment par la PFR**
- **L'harmonisation par le haut des régimes indemnitaires**
- **L'augmentation des pensions**
  
- **L'arrêt des projets de fusions de corps qui se traduisent par des abandons de missions**
  
- **L'ouverture du dossier cadrage national DIR et DIRM : statutaire, formation, requalification, garanties minimales, temps de travail ainsi que sur les DREAL**
  
- **La reconnaissance de la pénibilité suite aux engagements ministériels**
  
- **La renégociation de l'instruction ARTT du 6 janvier 2011 dans le cadre des revendications CGT avec notamment l'abandon de la mesure de suppression d'un jour de RTT par tranche de 8 jours d'arrêt maladie**
  
- **Une politique d'action sociale répondant aux besoins des personnels**
  
- **La mise en place de mesures concrètes face à la souffrance au travail et aux risques psychosociaux**

Montreuil, le 23 novembre 2011





## COMMUNIQUE

### **EUROPE : « NON à l'austérité ! OUI aux services publics, à la croissance et à l'emploi ! »**

Les organisations syndicales ( CGT FP – FSU – UNSA), s'associent à la décision du Comité exécutif de la FSESP (Fédération Syndicale Européenne des Services Publics) d'organiser, le **30 novembre 2011**, une journée d'action syndicale européenne coordonnée, contre les mesures d'austérité qui sont particulièrement injustes et pénalisent les plus faibles.

Les organisations syndicales de la Fonction publique dénoncent les attaques menées contre le service public, par la diminution du nombre de postes, la remise en cause du statut des agents publics, la réforme de leur protection sociale et de leur régime de retraite, une politique salariale régressive.

Ces attaques entraînent, en France comme dans toute l'Europe, un affaiblissement des services publics offerts aux citoyens.

Elles appellent donc, le **30 novembre** prochain, les agents à s'inscrire dans les initiatives qui seront organisées.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

**Pour la région Ile-de-France, un rassemblement sera organisé à partir de 12 heures devant l'agence de notation MOODY'S, 96 Boulevard Haussmann 75008 PARIS.**

## **Communiqué des organisations syndicales**

### **CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA**

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement.

L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession.

Le gouvernement décide de mesures dans le domaine social sans rencontrer ni entendre les organisations syndicales. Il fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les remboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement s'en prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble pour s'opposer à ces mesures et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.

Montreuil, le 18 novembre 2011



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Les organisations syndicales (CFDT – CFTC - CGC - CGT - FSU - UNSA), dénoncent les mesures de rigueur annoncées par le Gouvernement face à la crise.**

**Elles condamnent en particulier les plans d'austérité successifs qui mettent à mal les services publics et leurs conséquences négatives pour les agents publics.**

**Le non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite, le gel du point d'indice depuis deux ans et la baisse globale des rémunérations, la dégradation des conditions de travail dans un contexte de profondes réorganisations, la réforme injuste des retraites et la hausse des cotisations, la taxe sur les complémentaires, et enfin l'instauration d'un jour de carence dans la Fonction publique, sont autant de décisions qui contribuent à une dégradation importante de la situation de tous les agents publics, et ce quel que soit leur statut, ainsi qu'à la qualité du service public rendu.**

**Les organisations syndicales de la Fonction publique condamnent ces décisions imposées au mépris du dialogue social le plus élémentaire.**

**Une nouvelle fois, la politique gouvernementale conduit inévitablement à la dégradation des services publics et des agents qui les servent dans les trois versants de la fonction publique.**

**Cette politique fait payer la crise aux salariés. Elle cherche à les diviser et à les culpabiliser. Elle accroît de manière forte les inégalités et les graves difficultés auxquelles sont confrontés un nombre sans cesse croissant de citoyens.**

**Dans le cadre interprofessionnel, les organisations syndicales appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 13 décembre prochain.**

**Elles se retrouveront rapidement, après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.**

**Fait à Paris, le 22 novembre 2011**

# Nature et origine de la dette

**Les salariés ne sont pas responsables**, ni de la dette publique, ni du déficit budgétaire qui a fortement augmenté depuis la présidence de Nicolas Sarkozy : 50 milliards d'euros en 2007, 112 milliards d'euros en 2010.

Le budget de l'État est déficitaire depuis trente ans, donc les emprunts réalisés ne cessent de gonfler la dette. Depuis plusieurs années, les charges d'intérêt de cette dette représentent plus de 10 % des dépenses publiques et sont devenues le premier poste des dépenses de l'État. Ces charges d'intérêt (50 milliards d'euros actuellement) profitent aux financiers.

## Gouvernements et entreprises sont les responsables

La dégradation de la situation économique depuis 2008 n'explique qu'un tiers du déficit budgétaire. Les 2/3 restant résultent des choix gouvernementaux qui réduisent l'impôt sur les riches et imposent des sacrifices aux salariés, aux retraités et aux privés d'emploi.

Le gouvernement prétend que le déficit budgétaire découle des dépenses socialement utiles et nécessaires qui seraient, selon lui, trop élevées alors que les dépenses publiques n'ont pas augmenté ces cinq dernières années.

## Le déficit s'explique par l'insuffisance des recettes

La faiblesse de l'emploi et des salaires pèse sur les recettes de l'État qui proviennent surtout des impôts, lesquels dépendent du dynamisme de l'activité économique, particulièrement de l'emploi et des salaires.

Si l'emploi et les salaires augmentent, l'activité économique sera plus forte et le revenu national, de même que les recettes de l'État vont augmenter. Elles vont augmenter d'autant plus vite que l'impôt sur le revenu est progressif (le montant de l'impôt augmente plus que proportionnellement par rapport à la hausse du revenu). La hausse des recettes permettra de réduire le déficit budgétaire et la dette publique.

## À cause des cadeaux aux riches, les recettes n'augmentent pas suffisamment

Le gouvernement prétend qu'il veut équilibrer les impôts sur le travail et sur le capital. C'est faux.

Depuis plusieurs années et surtout sous le gouvernement Sarkozy-Fillon, l'impôt sur les riches et sur le capital a baissé (impôt moins progressif, cadeaux fiscaux, etc.).

La seule suppression de l'impôt sur la fortune a privé les recettes de l'État de 2 milliards d'euros et l'augmentation de la dernière tranche d'impôt n'a été que de 1 % (de 40 à 41 %).

## L'argent des contribuables est mal utilisé

L'État et les collectivités territoriales ont dépensé 172 milliards d'euros en 2010 pour aider les entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement. Au regard des résultats, montée du chômage en général, celui des jeunes et des seniors en particulier, le compte n'y est pas. Par contre, l'État n'hésite pas à réduire les dépenses socialement utiles, à geler les salaires et supprimer des postes dans la fonction publique (150 000 depuis 2007). Le gouvernement doit mieux utiliser l'argent des contribuables pour développer l'industrie, les services publics et répondre aux besoins sociaux.

## Les richesses créées par les salariés doivent revenir aux salariés et c'est POSSIBLE :

- 170 milliards de trésorerie des groupes du CAC40 ;
- 172 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales et différentes aides aux entreprises en 2010 ;
- 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches depuis 2007 ;
- 210 milliards d'euros de dividendes versés en 2010 par les entreprises non financières ;
- 36 milliards de dividendes en 2009 et 40 milliards en 2010 aux actionnaires du CAC 40.

## Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

### Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**



**Prospérité pour les financiers,**

**Austérité pour les salariés :**



# Il faut agir

## pour refuser l'austérité et gagner une autre répartition des richesses

L'austérité, partout, pénalise le plus grand nombre (salariés, retraités et privés d'emploi), épargne les plus riches et la finance et empêche la croissance économique et l'emploi.

La crise de la dette publique vient des choix politiques et pas des salariés. C'est pourquoi la CGT s'est engagée pour exiger un audit citoyen de la dette publique.

Il faut stopper cette spirale infernale qui nous entraîne à coup sûr dans une récession économique.

À la botte des agences de notation et des marchés financiers, G8, G20, sommets européens ordinaires et extraordinaires, uniformisent les mesures d'austérité à prendre dans chaque pays produisant les mêmes effets désastreux pour les peuples.

Mais si le système peut faire sauter les dirigeants des pays, les peuples restent en place et doivent organiser durablement la riposte.

**C'est le rôle du syndicalisme de permettre aux salariés de s'exprimer.** Depuis la rentrée, les mobilisations se multiplient en Grèce, Portugal, Ecosse, Italie, Espagne, Hongrie, Pologne, France... et d'autres sont programmées :

- 24 novembre, grève générale au Portugal ;
- 30 novembre, grève de la Fonction publique au Royaume-Uni ;
- 30 novembre, action coordonnée au niveau européen à l'appel de la Fédération européenne des services publics ;
- 8 décembre, sur les services publics en Italie.

Après le 11 octobre en France avec 300 000 manifestants pour un autre partage des richesses, la mobilisation est urgente au regard des plans de rigueur qui se succèdent et des annonces quasi quotidiennes de nouvelles mesures satisfaisant pleinement le Medef.

Le Président Sarkozy, s'érigeant en garant et protecteur du modèle social français, trompe les citoyens en affectant la fraude aux salariés prônant ainsi la division et l'exclusion.

**Avec vous, la CGT est disponible pour changer cette situation insupportable !**

D'après l'administration, 1 % des allocataires seraient en fraude pour 458 millions, mais le Président ne dit rien sur les 15 milliards de fraude des entreprises.

Il met en acte sa récente déclaration sur « l'opportunité que représente la crise pour mener des réformes de fond qui seraient impossibles dans un autre contexte », remettant en cause notre modèle social.

Les moyens existent pour une autre répartition des richesses créées par **les salariés qui supportent 80 % du financement** des mesures de rigueur annoncées.

**Dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, la mobilisation doit se réaliser pour gagner sur l'emploi et les salaires, la protection sociale, la reconquête des services publics et de l'industrie. Il faut remettre l'économie au service de l'humain !**



[www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

# Les effets des mesures d'austérité

## Fraude sociale

Sur les 20 milliards d'euros pointés dans le rapport d'information parlementaire, 16 relèvent des entreprises, mais Sarkozy ne parle que des quatre autres en désignant les salariés, en général, comme des fraudeurs potentiels.

En 2010, 63 % des entreprises contrôlées par les contrôleurs URSSAF ont dû payer des redressements.

Les accidents du travail et maladies professionnelles non déclarés par les employeurs coûtent 1 milliard à la Sécurité sociale.

Le travail non déclaré représenterait 9 à 15 milliards.

## Augmentation des impôts : 1,7 milliard €

Le tour de passe-passe consiste à ne pas absorber les 2,2 % d'inflation de 2011 pour revaloriser les tranches d'imposition.

Il suffira que les revenus des ménages augmentent de 1 % pour que les contribuables passent à la tranche supérieure et que ceux qui n'étaient pas éligibles à l'impôt le deviennent.

La hausse est évaluée à 5 % sur les foyers fiscaux. La facture sera payée fin 2012, après les élections.

## Réduction des dépenses de Sécurité sociale : 700 millions € (dont 500 sur la santé)

Cette mesure renforce les inégalités en terme d'accès aux soins et l'addition est payée par les malades et les assurés sociaux. Elle s'ajoute à la journée de carence pour le privé et le public, à la taxation des complémentaires et au déremboursement des médicaments.

Le reste à charge des patients sans complémentaire santé s'élève aujourd'hui à 45 % ; de plus en plus de citoyens, dont 19 % d'étudiants, n'ont pas de mutuelle. 29 % de la population et 34 % d'étudiants renoncent à des soins pour raison financière.

Dans le même temps, le groupe Sanofi-Aventis affiche 9,2 milliards de bénéfices pour 30 milliards de chiffre d'affaires, bénéficie de la niche fiscale du crédit-impôt-recherche pour 100 millions d'euros, vient de boucler un plan de 4 000 suppressions d'emplois et annonce 1 800 suppressions supplémentaires pour 2012, dont 800 dans la recherche. Les dividendes versés aux actionnaires passeront de 34 à 50 %

## Les dix exigences de la CGT pour sortir de la crise

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

## Impôt sur les sociétés des grandes entreprises : 1,1 milliard € (seulement pour 2012 et 2013)

On est loin des 170 milliards d'aides qui profitent essentiellement aux grandes entreprises qui grâce à ces mesures payent en moyenne 8 % d'impôt sur les sociétés pendant que les plus petites entreprises en payent 30 %.

L'État supprime des fonctionnaires chargés de la collecte de l'impôt alors que la fraude fiscale est estimée entre 45 et 50 milliards d'euros.

## Baisse des aides sociales : 500 millions €

Cette mesure concerne :

- 4,7 millions de foyers pour les prestations sociales alors qu'elles ont permis à la France d'avoir l'un des plus hauts taux de natalité en Europe qui représente un atout pour l'avenir ;
- 3 millions de foyers pour l'allocation de rentrée scolaire alors que l'accès à l'éducation devient un problème pour les bas et moyens revenus, remettant en cause l'égalité des chances tant souhaitée par le président Sarkozy ;
- 6 millions de foyers pour l'aide au logement alors que les prix des loyers ont explosé dans les dix dernières années.

## Retraite : 100 millions €

62 ans imposés en 2017 et non plus en 2018.  
67 ans pour une retraite à taux plein.

Dès 2012, le salarié né en 1952 partira à 60 ans et 9 mois contre 60 ans et 8 mois imposé par la réforme.

Cette réforme, refusée par 70 % de la population sert essentiellement à calmer les agences de notation au dire de Sarkozy pour garder son triple A.

Mais pour les salariés, c'est une triple peine :

- recul de l'âge légal ;
- augmentation de la durée de cotisation ;
- baisse du niveau des pensions.

## Hausse de la TVA : 1,8 milliard €

Cette mesure est des plus injuste car elle pénalise plus particulièrement les plus modestes pour qui la TVA représente 16,6 % de leur consommation par rapport à leurs revenus pour seulement 8 % pour les ménages plus aisés et presque rien pour les plus fortunés.

(en milliards d'euros)	HAUT REVENU	SALARIÉ
Réduction des dépenses de Sécurité sociale		0,7
Anticipation retraite		0,1
Augmentation de 19 à 24 % du prélèvement forfaitaire sur les dividendes et intérêts	0,6	
Majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés (2012 et 2013)	Entreprise 1,1	
Augmentation des impôts sur le revenu		1,7
Baisse des aides sociales		0,4
Augmentation TVA de 5,5 à 7 %		1,8
Rappel plan août 2011	0,2	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,9</b>	<b>7,7</b>



# 15 novembre 2011

## Une action de force des OPA

- Pas de décret d'application de la loi de transfert des Parcs,
- Des conditions de travail dégradées dans certains parcs transférés aux départements,
- Des promotions remises en cause,
- Des OPA écartées des prestations sociales des collectivités,
- L'absence de recrutements au MEDDTL,
- Des menaces sur le statut des OPA,
- Les missions de services publics qui partent vers le secteur privé,
- .....

**Les OPA ont exprimé leur ras le bol, leur colère au cours de cette action nationale du 15 novembre 2011**

Malgré l'absence d'unité syndicale, la CGT a réussi à mobiliser les OPA et a montré toute sa détermination à ne pas se laisser faire :

- Des parcs bloqués,
- Des nombreuses actions dans les départements, dans les DIR, dans les DIRM,
- Une grande détermination de tous les OPA.

**Ce rapport de force, le SNOPA l'a porté avec les pétitions dès le 16 novembre au cabinet de la Ministre**

**Nous leur avons dit que cette action du 15 novembre n'est pas une fin en soit, mais le départ d'un grand processus qui ne s'arrêtera que lorsque les OPA auront obtenu leurs légitimes revendications.**



## **MOUVEMENT DES CONTRACTUELS ONEMA**

**95 % DE GREVISTES !**

**50 % DE MANIFESTANTS !**

### **A TOUS LES PERSONNELS DE L'ONEMA.**

Aujourd'hui 18 novembre 2011, la quasi intégralité des personnels contractuels de l'établissement était en grève, soutenue par de nombreux collègues des corps de l'environnement.

Une délégation intersyndicale accompagnée de représentants du collectif des CDD a été reçue par la Directrice de l'Eau et de la Biodiversité, présidente du conseil d'administration et par le Directeur général de l'ONEMA.

Aucune avancée crédible n'est ressortie de cette réunion.

Faute de proposition concrète, les personnels ont empêché la tenue du conseil d'administration, et donc provisoirement le vote du budget 2012.

Les personnels réunis en assemblée générale ont voté la poursuite et l'extension du mouvement.

Tous les personnels de l'établissement CDD, ITA, ATE, TE, DETACHES, sont confrontés au même problème : l'autisme de nos dirigeants à tous les niveaux et leur refus de concrétiser leurs engagements.

## **TOUS ENSEMBLE RESTONS MOBILISES**

**L'assemblée générale appelle l'ensemble des personnels de l'établissement à construire la suite du mouvement.**

**C'EST NOTRE AVENIR – A NOUS TOUS DE LE BATIR**

**ENVOYEZ VOS PROPOSITIONS D' ACTIONS A  
L'INTERSYNDICALE**



## Compte-rendu de la Réunion au Cabinet MEDDTL du 21/11/11 sur l'évolution du RST

*« Pour un service public de l'Équipement et de  
l'Environnement au service de la nation »*

**La CGT revendique des missions et des moyens avant un statut et ce constamment depuis le début des concertations avec le Cabinet !!**

Le cabinet a rappelé que la concertation depuis juin avait pour objectif de déboucher sur un protocole d'accord qui sera présenté lors de la réunion conclusive le 2 décembre. Ce protocole reprendra les points qui font consensus et les points de divergences. Le cabinet rappelle qu'un protocole n'a aucune valeur juridique, c'est seulement un contrat moral entre les signataires. Le 2 décembre débutera une phase de préfiguration durant laquelle il y aura des négociations avec les organisations syndicales sur la mise en œuvre du NOST (Nouvel Organisme Scientifique et Technique).

La CGT a rappelé que les documents du cabinet constituaient un inventaire qui tient compte de toutes les remarques. A 10 jours de la prochaine réunion, il semble impensable que l'administration n'ait pas défini une orientation. Elle rappelle que le fait de travailler pour les Collectivités Territoriales est avant tout un choix politique. Elle constate que dans les documents de l'administration il y a des manques comme par exemple la recherche qui n'est pas traitée dans le cadre d'un SCN (Service à Compétences Nationales). Elle ajoute qu'aujourd'hui le travail pour les collectivités et la recherche représentent 20 à 30 % de l'activité des CETE. Enfin, elle demande à l'administration d'exposer son projet.

**Le cabinet indique qu'il s'oriente vers une solution EPA (Établissement Public Administratif) en fondant ce choix sur la capacité de pouvoir travailler à la fois pour l'Etat et les Collectivités.** Ceci permettra en outre :

- D'associer les Collectivités Territoriales à la Gouvernance
- D'avoir une gestion intégrée, notamment la gestion directe des RH (Ressources Humaines)
- D'intégrer la représentation du personnel dans les instances

Les OS posent la question de la tutelle et du travail « In House » limité à 10% pour le compte des collectivités, ce qui est moins qu'actuellement.

La CGT ajoute en plus de ces questions, la problématique des délais, compte tenu de la fin des travaux parlementaires programmés à février 2012.

Le cabinet répond que 10% constituent un maximum aussi bien dans un EP que dans un SCN. Dans le cadre d'un EP, il est toujours possible d'aller au delà, mais dans ce cas il faut passer par une mise en concurrence.

Le cabinet ambitionne d'augmenter le régime « In House ». Pour cela, il faut modifier la loi, ce qui devrait prendre 2 ans. En conséquence, le cabinet envisage de procéder en deux temps : 1/ la création de l'EP avec un régime « In House » de 10% ; 2/ une modification de la loi française pour augmenter ce régime. Suite à une question de la CGT sur la présence du Cetu dans le périmètre, le Cabinet répond que pour le moment on part sur 8 CETE et 4 STC.

Par ailleurs, les Organisations Syndicales demande d'avoir des compléments d'informations sur le fonctionnement du « In House ».



La CGT pose la question du pilotage de la commande et du titre IX (droit à prestation pour les services du ministère). Elle souligne aussi que le non recoupement d'activité entre EP du ministère nécessitera une restriction du champ d'intervention de l'EP.

Le cabinet estime nécessaire de mettre en place un nouvel outil de pilotage du type droit à prestation au regard de la subvention de l'EP par le ministère. En dehors de ce mécanisme, il sera nécessaire de mettre en concurrence l'EP et plus particulièrement quand on sort du cœur de mission. Sur la partie recoupement, le cabinet indique qu'il n'y a pas dans le ministère d'EP orienté sur l'appui scientifique et technique aux politiques publiques. Il pense par ailleurs que des partenariats entre EP de type ERA (Equipe de Recherche Associée) peuvent se développer.

Une organisation syndicale pose la question du recours aux statuts précaires (CDD, vacataires, ...).

Le cabinet répond qu'il y a un engagement de la ministre et que l'EP emploiera des fonctionnaires au regard de sa subvention. En outre, il rappelle l'engagement concernant le maintien des rémunérations et la non mobilité géographique imposée. Le cabinet ajoute que des mobilités fonctionnelles seront possible (dans le cas de fermetures de sites, de regroupements, ...). Enfin il ajoute qu'il lui paraît aller de soi qu'un organisme d'environ 3500 personnes dispose de son propre service RH.

**Dans ce cadre, la CGT réclame un moratoire sur les réorganisations que certains directeurs initient dans la période actuelle.**

**Le cabinet va faire une information sur ce sujet aux directeurs.**

La CGT rappelle que le travail pour les Collectivités Territoriales est avant tout un choix politique. Elle revendique ce choix d'une part pour maintenir les compétences et maîtriser toute la chaîne de production, et d'autre part pour permettre aux Collectivités qui le souhaitent, d'avoir le bénéfice d'un service technique qu'elles ne peuvent s'offrir sur le marché concurrentiel.

La CGT demande que le protocole (sans présager de sa signature) mentionne la part de subvention Etat de l'EP et la part de ressources propres..

Enfin, le cabinet indique que la tutelle sera certainement exercée par le CGDD et notamment la DRI.

## SOUTENEZ LA CGT, REJOIGNEZ-LA

Nom : ..... Prénom : .....

Service.....Adresse : .....

Signature

Bulletin d'adhésion à remettre à un militant CGT de ton service ou à renvoyer à Fédération Nationale CGT de l'équipement et de l'environnement - 263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex - tél. : 01 48 18 82 85/82 86 – Fax : 01 48 51 62 50 - E-mail : fd.equipement@cgt.fr



## L'IFSTTAR : un EPST sans réflexion scientifique et stratégique

Le regroupement de deux EPST, le Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) d'une part, et l'Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité (INRETS) d'autre part, a été officiellement décidé le 15 mars 2010 sur la base de « *la volonté commune de nos deux ministères (ndlr : le MEDDTL<sup>1</sup> et le MESR<sup>2</sup>) et des établissements de mieux traiter les sujets de recherche qui sont au croisement des compétences du LCPC et de l'INRETS, qui prennent de plus en plus d'importance dans les agendas stratégiques de recherche nationaux et européens...* ».

Ainsi, sur la base de critères prioritairement scientifiques et stratégiques, le LCPC et l'INRETS ont fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour donner naissance à l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR).

### Où en est la science à l'IFSTTAR 11 mois après sa création ?

Si des séminaires de « connaissance réciproque » ont bien été organisés en 2011, **aucune concertation** sur la réflexion scientifique et stratégique de l'IFSTTAR n'a été organisée avec les personnels ou avec leurs représentants. Le point d'orgue de cette constatation culmine dans le fait que le Conseil Scientifique de l'IFSTTAR, qui doit se réunir au moins 2 fois par an ne se réunira sans doute pas du tout en 2011 faute d'avoir été constitué par le MEDDTL et le MESR.

Ce risque de manque de dialogue social dans la construction de l'Ifsttar avait été pourtant pointé par un avis émis par le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie. De leur côté, les représentants du personnel ont plusieurs fois souligné et se sont inquiétés, y compris au dernier Conseil d'Administration du 14 octobre 2011, de l'absence de Conseil Scientifique. En vain !

De ce fait, le Conseil d'Administration de l'IFSTTAR prend des décisions qui impacteront profondément la politique scientifique, technique et stratégique de l'institut ainsi que la vie tant professionnelle que personnelle de ses agents, sans concertation préalable et sans l'avis éclairé de son instance de réflexion scientifique et stratégique qu'est le Conseil Scientifique.

**La Cfdt, la CGT, FO, SUD Recherche EPST et l'UNSA dénoncent l'absence de dialogue social à l'IFSTTAR et une vision purement administrative de la science.**

**Ils demandent la constitution et une première réunion du Conseil Scientifique dans les plus brefs délais et exigent que les personnels soient largement associés à la réflexion scientifique et stratégique de leur institut, institut qu'ils contribuent à faire rayonner en France, en Europe et à l'International.**

1 MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

2 MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET  
Ministre de l'Écologie, du Développement  
Durable, des Transports et du Logement  
246, boulevard St Germain  
75007 PARIS

Paris, le 23 novembre 2011

**OBJET** : Protocole d'accord ANVN

Madame la Ministre,

Le 24 juin dernier, nous avons signé avec votre Directeur de Cabinet Adjoint, M. Pascal BERTEAUD, un protocole d'accord sur les voies navigables.

La signature d'un accord dans ce Ministère est suffisamment rare qu'il convient d'en assurer une application exemplaire.

Pour autant, nous, signataires du protocole d'accord, sommes mécontents sur la mise en œuvre de cet accord notamment de son comité de suivi mais aussi des négociations complémentaires inscrites dans le protocole sur la cartographie des emplois.

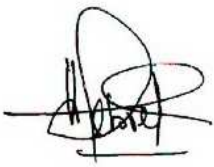


En effet, il a été convenu que la cartographie des emplois et de l'évolution des qualifications et des compétences nécessaires devait aboutir à un accord collectif sur ce sujet, le projet de loi en cours d'examen par l'Assemblée Nationale renvoyant à un décret en conseil d'Etat. Pour nous ce décret, en conseil d'Etat, constitue une garantie pour peu qu'il s'inscrive dans la mise en œuvre d'un accord collectif que nous pourrions conclure après négociation sur la cartographie des emplois.

Aujourd'hui, l'Administration a construit son calendrier de suivi des protocoles d'accord en alternant les réunions d'une part avec les organisations syndicales signataires et d'autre part avec celle qui n'a pas signé ! C'est proprement irrespectueux de l'accord. A quoi sert-il de signer un protocole d'accord, si votre administration continue à discuter concomitamment son application avec la seule organisation syndicales non signataire !

Lors de l'installation du comité de suivi le 28 octobre dernier, nous avons dénoncé le refus du recrutement d'OPA dans les Services navigation, avec du recrutement en cours de précaires : la DGITM et la DRH reconnaissent «le refus de Bercy» à ce sujet. Sur le niveau des emplois, la suppression de 84 ETP dans le VN au titre de la RGPP prévue dans le PLF 2012 ne serait pas «discutable». Ces deux refus ne sont pas acceptables, alors que nous entamons la discussion des emplois nécessaires !

Par conséquent, nous vous informons que la CFDT, la CGT et l'UNSA ne participeront pas à la prochaine réunion sur la cartographie prévue le 23/11/2011. Nous estimons que votre administration doit privilégier dans un premier temps la négociation avec les signataires des protocoles du 24 juin et du 1<sup>er</sup> juillet pour tenter d'aboutir à un accord sur le projet de décret relatif à la cartographie des emplois et de son évolution. Il convient donc de laisser un temps suffisant à ces premières étapes de discussion avec les signataires avant que d'aller discuter avec l'organisation non signataire. Il est bien entendu que le moment viendra ou nous devons être tous réunis. Nous concevons que l'administration puisse consulter dans la procédure normale consultative l'ensemble des organisations syndicales représentatives du Ministère siégeant au CTM, signataires ou non du protocole d'accord. Mais, donnons un peu d'espace et de chance aux négociations d'aboutir, ce n'est pas du tout le cas avec la méthode employée..

Nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

<p>Pour la CFDT</p>  <p>Hubert LEBRETON</p>	<p>Le Secrétaire Général De l'UNSA DEVELOPPEMENT DURABLE</p>  <p>Daniel PUIGMAL</p>	<p>Pour la CGT</p>  <p>Jean Marie RECH</p>
--	--	---

Copie à :

- Pascal BERTEAUD - Directeur de Cabinet Adjoint
- Jean François MONTEILS – Secrétaire Général du MEDDTL



# Union Fédérale DiRIF

SNPTRI SNPTAS SNOVA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ORGANISATION de la VIABILITÉ HIVERNALE à la Direction des Routes d'Île-de-France (DiRIF)

L'Union Fédérale CGT de la Direction des Routes d'Île-de-France apporte un démenti formel à la communication du 15 novembre 2011 faite par Monsieur David ZAMBON, chef du Service de l'Exploitation et de l'Entretien du Réseau routier de la DiRIF, ce dernier ayant déclaré dans les médias que la DiRIF mettait tout en œuvre et était prête pour faire face à la campagne hivernale 2011/2012 qui vient de débuter.

Malheureusement la vérité est toute autre, et nous dénonçons cette déclaration mensongère. Sachez que nos unités d'exploitation sont loin d'être prêtes et elles auront de très grosses difficultés à répondre aux besoins des missions du service public de viabilité hivernale des routes d'Île-de-France si un phénomène hivernal venait à se produire comme en 2010/2011.

Aujourd'hui le personnel d'exploitation de ce service est inquiet et s'interroge sur son devenir face à la casse organisée de ses outils de travail. A ce jour, le secteur ouest de la région parisienne, un des plus durement touché l'année dernière, et un grand nombre de centres d'exploitation ne sont toujours pas dotés de saleuses et les vérifications nécessaires n'ont pas été effectuées sur les engins spécifiques par ailleurs. Allons-nous retrouver la noria de camions et de voitures abandonnés au bord de route ? Allons-nous imposer à nos concitoyens de dormir dans leurs véhicules, dans des gymnases ou des centres commerciaux comme ce fut le cas l'an passé ? Le risque est grand.

Les « parcs routiers » antérieurement rattachés aux ex-DDE, et qui assuraient la logistique, l'entretien et les suivis du matériel (poids-lourds, saleuses...) ont été supprimés ; l'État s'est purement et simplement débarrassé de ces services de proximité qui étaient à même d'intervenir rapidement, et les a transféré aux Conseils Généraux. Alors que notre fédération syndicale (la Fédération Équipement-Environnement) a toujours revendiqué la création de parcs routiers dans les différentes DIR, le Ministère de tutelle des DIR a de manière dogmatique externalisé cette prestation ; la DiRIF fait maintenant appel à un prestataire privé (plate-forme téléphonique) qui a une méconnaissance totale de nos matériels. Ce prestataire privé, aux coûts exorbitants, ne répond pas à nos attentes et aux exigences de résultats.

Certaines DIR ont néanmoins fait marche arrière en renonçant à ce prestataire privé, et faire appel à nouveau au service public pour entretenir leurs véhicules. Ce choix raisonnable leur permet de réaliser, au-delà d'un service rendu optimum, des économies à hauteur de 300 000 € par an.

Le manque d'effectif, et de formations spécifiques pour certains (obligations du code de la route et du code du travail), dans nos unités fragilisent nos conditions et nos organisations de travail. La DiRIF pérennise l'utilisation des saleuses (conduite et commandes) à une seule personne sur un réseau routier extrêmement dense et complexe (bretelles et échangeurs en particulier) au détriment de la sécurité de son personnel et des usagers de la route.

L'inspecteur de travail de la DIR Nord a rédigé un rapport, adressé à l'administration, interdisant le travail isolé et considère que la conduite pendant la viabilité hivernale doit se faire à deux agents.

Le Ministère de tutelle des DIR rejette radicalement cette option, en refusant que ce sujet soit présenté en Comité Central d'Hygiène et de Sécurité.

Un trop grand nombre d'agent de la DiRIF a déjà été victime d'accident de service, en particulier lors de la période hivernale.

Nous constatons que nos responsables sont amnésiques et que la pagaille de décembre 2010 et janvier 2011 résultants de l'incapacité de coordonner les services de l'état n'a pas permis de faire avancer les choses.

La DiRIF n'est pas en capacité non plus, faute de moyens, de s'engager à participer à des opérations de balisages ponctuelles exigées par la Préfecture de Police sur des zones du réseau routier sensibles (RN118, A86, A104 etc.) qui pourraient être impraticables, et prendre ainsi en toute sécurité les mesures de police nécessaires à la restriction voire l'interdiction de la circulation des PL.

La table ronde organisée par Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET au lendemain des événements de décembre et janvier dernier, qui devait apporter des solutions pour une meilleure organisation des services de l'État et de gestion de crise, est une énorme parodie.

Les services déconcentrés de l'État sont et resterons les dindons de la farce et ne sont concernés par aucune de ces soi-disant mesures.

La CGT qui n'a jamais été conviée ni consultée lors de la tenue de cette table ronde avait néanmoins fait des propositions en la matière dans son document intitulé « Retours d'expériences ».

**L'Union Fédérale CGT DiRIF tiendra une conférence de presse le vendredi 02 décembre 2011, au siège de la DiRIF situé aux 2-4-6, rue Olof Palme à CRETEIL.**

Contacts : Max FOUSSE            06 32 08 11 07  
              Olivier PERICHON    06 07 56 90 81



## SIDSIC

Services interministériel départemental  
des systèmes d'Information et de  
Communication

16 novembre 2011



### **"SIDSIC", le SGG maintient pour l'essentiel sa première proposition L'intervention des personnels reste déterminante**

A l'initiative du secrétaire général du gouvernement, une nouvelle réunion « d'information » s'est tenue le mardi 15 novembre.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu ainsi qu'en pièce jointe, la note remise par la Disic en fin de réunion.

Nous sollicitons l'avis des organisations et des personnels concernés, en premier lieu ceux qui ont participé à l'action du 4 octobre, en étant présents à Paris ou par l'envoi de motion et d'acte individuel de refus du dispositif de mise à disposition.

## **L'action des personnels reste décisive.**

Il faut se rappeler qu'au départ l'affaire n'était même pas à discuter. La création des Sidsic a été soumise au CTP central des DDI le 1<sup>er</sup> septembre dernier pour simple information. Pour le DISIC, dans le droit fil des méthodes autoritaires de la RGPP, la messe était dite.

Les préfigureurs avaient déjà été désignés par les préfets. Ils sont issus à plus de 80% des préfectures -ce point ne signifie pas un doute sur leurs compétences, mais il illustre, s'il fallait s'en convaincre, la démarche -. Sur 1200 agents concernés (chiffre enfin fourni le 15 novembre) 600 relèvent du ministère de l'Intérieur et un peu moins de 600 des DDI. La mise à disposition était présentée comme la meilleure solution pour les agents...

Le grain de sable a été l'intervention des personnels qui massivement ont exprimé leur opposition. Dès le 1er septembre, la CGT a interrogé le secrétaire général du gouvernement sur le projet. A ce moment, le DISIC a été dans l'incapacité de répondre aux questions concrètes: combien d'agents concernés, quel devenir à l'issue de la mise à disposition de 3 ans, quelle possibilité de retour dans les services ? etc...

La CGT a demandé l'ouverture d'une négociation. L'action du 4 octobre a été déterminante pour obtenir un espace de négociations.

Nous avons, avec l'appui des personnels des services informatiques des DDI, élaboré un contre-projet qui permet de mettre en place une réelle coopération interservices, de préserver les équipes et de garantir les droits des agents.

Le DISIC a rejeté ce projet. Penser donc, débattre d'un projet qui ne serait pas le produit de réflexion des cercles technocratiques mais d'une contribution syndicale avec les personnels...!



## **Une nouvelle mouture de la DISIC**

Comme précédemment évidemment, il n'y a pas à discuter. Nous pensons néanmoins que l'avis des personnels concernés est déterminant.

**1-Le point positif à l'actif de notre action est l'abandon de la mise à disposition** (présentée précédemment comme le nec plus ultra des formules protectrices pour les agents...).

Les personnels relèveront toujours de leurs ministères d'origine et seront affectés dans le SIDSIC, service intégré attaché au secrétariat de la préfecture,... avec toutes les questions liées à cette affectation.

### **2-l'évolution de l'emploi**

Dans la présentation faite au CTP du 1er septembre, les emplois d'informaticiens devaient être "sanctuarisés", c'est à dire garantis...

Dans les faits, ceux-ci "seront indexés sur les effectifs servis", c'est-à-dire qu'ils participeront à la diminution des emplois dans les DDI.

### **3-Dans le projet DISIC, la mise en oeuvre sera progressive**

La création juridique des Sidsic interviendra par "vagues", de 20 à 30 début 2012, 2 autres vagues étant prévues en avril et juillet 2012. La DIDSIC entend assurer un suivi de la mise en place.

### **4- les garanties des personnels**

- Le régime de rémunération de chaque agent est maintenu.
- Le régime de travail sera celui de la préfecture, les personnels des DDI de catégories B et C conserveront le droit de grève, contrairement à ceux de la préfecture.
- La prime informatique sera maintenue pour ceux qui en bénéficient.
- Le lien avec les administrations d'origine sera conservé.
- Les personnels standardistes des DDI ne seront pas compris dans le périmètre du Sidsic.
- Une formation interministérielle sera mise en place.

## **De multiples questions restent en suspens**

Les agents concernés auront-ils un réel choix ? Refuser l'affectation signifierait l'obligation de chercher un autre emploi alors que, très souvent, les DDI sont en sureffectif du fait des politiques d'emploi.

La mise en place du Sidsic est le premier étage de l'opération "mutualisation" qui concerne de larges pans d'activité des services (RH, juridique, communication, immobilier, archives, ...).

Le DISIC affirme qu'il n'y a pas de stratégie générale...A voir....

D'autant que nous avons encore peu d'éléments d'information sur les schémas de mutualisation présentés par les préfets. Dans les faits, l'interministérialité s'affirme et pose le fondement d'une nouvelle étape possible de la réforme de l'Etat. Le SIDSIC est une étape importante dans le rapprochement des DDI vers la préfecture.

## **L'intervention syndicale décisive**

Très concrètement, la création du Sidsic nécessite l'avis du CT de la DDI.

Celui-ci doit porter également sur les modalités, notamment le siège du Sidsic, la localisation des emplois. Il est évident que nous devons exiger le maintien des cellules de proximité pour faire le lien avec les missions.

Les situations personnelles sont à suivre attentivement : le DISIC déclare que le SIDSIC se met en place avec des agents à temps plein, "éventuellement à 50%", à suivre également les non-titulaires qui seront affectés avec leur contrat au Sidsic, le respect des qualifications, la situation des représentants syndicaux...

Les nominations se feront après la création juridique du SIDSIC par arrêté ministériel, dans l'idéal par arrêté collectif précise la DGAFP.

Au plan national comme départemental, la CGT a demandé qu'un espace de dialogue social soit créé.

L'UGFF et les organisations CGT sont aux côtés des personnels pour porter ensemble leurs exigences et assurer la défense individuelle et collective.

Nous souhaitons que le débat ait lieu avec les personnels concernés des services comme au sein des organisations syndicales d'autant que les enjeux sont très lourds pour les agents, comme pour les services.

On voit bien la volonté du DISIC de faire passer un projet gouvernemental de toute force.

Vous pouvez faire connaître votre avis à l'adresse [ugff@cgt.fr](mailto:ugff@cgt.fr) en mentionnant dans l'objet : Sidsic.

L'UGFF réunira ses organisations concernées par le Sidsic très prochainement.



## MISE EN PLACE DES CHSCT

Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 fixe les modalités d'application de l'article 10 de la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010, créant les CHSCT dans la fonction publique d'Etat. **Ces comités se substituent aux CHS.**

**L'article 30 du décret de 1982 modifié prévoit que l'architecture des CHSCT « au sein d'un département ministériel est fixée après consultation des organisations syndicales représentées au comité technique ministériel de ce département.**

NOTA:

Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 article 32 :

I. - Les présentes dispositions sont applicables à compter du prochain renouvellement des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail intervenant en 2011.

II. - Les comités d'hygiène et de sécurité, créés en 2010 ou dont le mandat a été établi sur la base du résultat des élections organisées en 2010 pour la composition des commissions administratives paritaires ou des comités techniques paritaires, demeurent régis par les dispositions du titre IV du décret du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans sa rédaction antérieure au présent décret jusqu'au terme de leur mandat. »

**Cette concertation a pour but de déterminer, pour chaque ministère (donc ils peuvent être différents selon les ministères), les différents niveaux de création des CHSCT.**

**ATTENTION, cette concertation est obligatoire.**

Le décret de 1982 modifié distingue d'une part des comités dont la création est obligatoire (comités ministériels et comités de proximité) et d'autre part des comités pour lesquels la création est facultative. Dans ce cas, cette création se justifie au regard de l'importance des effectifs ou des risques professionnels ou, du regroupement d'agents dans un même immeuble.

Il appartient donc à chaque ministère, établissement public administratif et autorité administrative indépendante, non dotée de la personnalité morale, de définir une architecture des lieux de concertation en articulation avec l'architecture prévue pour les comités techniques.

**L'architecture des CHSCT et celle des comités techniques peuvent être différentes. La spécificité des problèmes traités par chacune des deux instances justifie que les niveaux de création puissent être différents.**

**Les articles 34 à 38 du décret précisent toutes les modalités de création.**

Le décret prévoit également le nombre de représentants du personnel titulaires qui ne peut être supérieur à 7 pour les CHSCT ministériels (l'administration préconise de maintenir le nombre de siège à 7), centraux et de réseau (article 33) et doit être compris entre 3 et 9 pour les autres.



# Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Montreuil, le 23 novembre 2011

Aux membres de la CE  
Aux Composantes

Objet : Validité de la réunion des Comités Techniques (CT).

Chères Camarades, Chers Camarades,

Comme vous le savez sans doute, il existe un fort doute sur le fait que des comités techniques puissent se tenir régulièrement.

En effet, le règlement intérieur type qui doit être adopté au niveau de la Fonction publique pour ensuite être décliné dans les autres CT n'a toujours pas été examiné.

Le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat chargé d'examiner ce texte se réunit les 19 et 20 décembre.

En tout état de cause, sur cette question, la CGT-Culture a déposé un référé liberté le 17 novembre dernier. Le jugement doit donc intervenir très rapidement.

Nous vous tiendrons au courant immédiatement de sa teneur et des conséquences à en tirer.

Le secrétariat de l'UGFF



## Ouverture des Négociations Égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique : un enjeu majeur

*La délégation CGT a rappelé au Ministre de la Fonction publique qui présidait la première séance de négociation sur l'égalité professionnelle femmes/hommes dans la Fonction publique, la demande d'une véritable négociation sur cette question centrale et majeure qui appelle des réponses fortes et des moyens pour financer les mesures.*

Le Ministre propose d'intégrer le contenu d'un accord négocié par les organisations syndicales sur l'égalité dans la loi relative « à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique ». Cette proposition n'est pas la hauteur de l'enjeu : pour la CGT, une loi spécifique est indispensable.

La CGT a demandé au Ministre de retenir des points importants de la plate-forme revendicative qu'elle lui a envoyée le 7 juillet 2011, et qui ne sont pas intégrés dans le premier projet d'accord du ministère présenté aux différentes organisations syndicales :

- démarche intégrée en permanence et en amont de toute décisions (lois, accords, réformes),
- suppression des écarts de salaires,
- reconnaissance salariales et pénibilité des métiers à prédominance féminine,
- articulation vie privée/vie professionnelle,
- lutte contre la précarité le temps partiel imposé,
- juste représentation des femmes, égalité d'accès à la formation.

Un état des lieux précis des inégalités avec un rapport de situation comparée doit intégrer des éléments d'analyse, ainsi que des instances spécifiques sur l'égalité comme dans les Conseils Supérieurs afin de négocier à tous les niveaux (gouvernement, trois versants de la Fonction publique, ministères, collectivités et établissements). Des mesures opposables permettraient d'imposer l'égalité professionnelle aux employeurs publics.

Nous devons vraiment avancer concrètement sur cette question de l'égalité, car le constat est malheureusement affligeant : bas salaires, temps partiels imposés, et impacts très fort du train de mesures gouvernementales sur les femmes (retraite, RGPP...).

Les propos du Ministre « en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, l'Etat se doit de mener une action exemplaire et résolue », ne doivent pas rester un discours.

La CGT s'engage à porter les revendications des femmes qui travaillent dans la Fonction publique comme elle le fait pour les salariées du privé : dans ces négociations, c'est une vraie question de justice sociale dans l'intérêt de toutes et tous.

Montreuil, le 25 novembre 2011



## COMMUNIQUE

### **DELAIS DE CARENCE : Des nouveaux reculs sociaux pour tous en projet**

***E***ncore une fois, au nom de la résorption de la dette et des déficits, le gouvernement entend faire payer aux salariés le prix de la crise d'un système qu'il soutient ardemment.

Accusés d'être trop malades, ils subiraient de nouveau une régression de leurs droits en matière de protection sociale.

Pour les salariés du privé, le délai de carence pour les congés maladie serait rallongé d'un jour (4 jours au lieu de 3). Pour les agents, fonctionnaires de la Fonction Publique un délai de carence sera créé.

Alors qu'on estime à environ deux tiers le nombre de travailleurs du secteur privé exonérés de ce dispositif par le biais d'accords ou de conventions (dans lesquels, fort légitimement, les patrons cotisent significativement), une telle mesure serait un réel recul pour tous.

Pour les fonctionnaires la coupe est plus que pleine après :

- Le gel des salaires pour 2011 et 2012 synonyme de dégradation sans précédent des rémunérations ;
- Les suppressions massives d'emplois synonymes d'aggravation des conditions de travail et d'altération de la qualité du service public rendu ;
- La hausse des cotisations retraites synonyme d'amputation aggravée du pouvoir d'achat ;
- La -RGPP synonyme de bradage des missions publiques, la coupe déborde largement !

Rappelons qu'une augmentation de 3 % de la valeur du point rapporterait environ 300 millions d'euros de cotisations salariales à l'assurance maladie et participerait à la relance d'une croissance pérenne.

Rappelons également les carences patronales : 25 milliards d'€ d'exonérations de cotisations sociales, fraudes sur les accidents du travail, dettes...etc.

Notons aussi l'absence de « *délais de carence* » pour le versement des dividendes rétribués en milliards d'euros aux actionnaires.

La démonstration est faite que les moyens existent pour renforcer les droits de tous les salariés. Pour les gagner, il est nécessaire de renforcer les mobilisations dans les prochains jours.

Montreuil, le 15 novembre 2011



Le gouvernement a soumis au vote des parlementaires l'instauration d'un jour de carence dans la fonction publique et envisagerait d'en ajouter un deuxième !

Cette disposition, si elle devait être validée, pénaliserait durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale.

Au prétexte d'une équité qui n'est appelée que lorsque qu'il s'agit de taxer toujours plus les salariés, le gouvernement cherche à opposer salariés du privé et agents de la fonction publique.

Rappelons que les salariés du privé peuvent être couverts pas des conventions collectives ou des accords d'entreprise pour la prise en charge des journées de carence.

Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public.

Si l'on veut réduire les congés maladie, il faudrait plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les affections liées au travail explosent.

Les organisations syndicales demandent le retrait de ces mesures.

**Paris le 24 novembre 2011**





## *Billet d'actualité*

### **Hausse du SMIC et Fonction publique : Smicardisation à tous les étages !**

Par une lettre du 23 novembre, François Sauvadet, ministre de la Fonction publique, prévient les secrétaires généraux des fédérations de fonctionnaires qu'il fait mettre en œuvre pour la paie de décembre 2011 une indemnité différentielle, afin que le minimum perçu par les agents soit équivalent au SMIC.

La relance de l'inflation en 2011, supérieure en octobre à 2% par rapport au 1er janvier, entraîne une augmentation automatique du SMIC, qui passe à 1393,82 € bruts. Soit l'indice majoré 301.

Comme mesure immédiate, tous les agents qui ont un indice inférieur à 301 majoré verront leur salaire indiciaire relevé à ce niveau. Ce qui, aux dires du ministre lui-même, concerne 890.000 agents, sur 5 millions de fonctionnaires, soit près de un sur cinq !

On voit combien la catégorie « C » est maintenant ramenée au SMIC !

- Pour l'échelle 3 (recrutement sans concours), ce sont les 5 premiers échelons, soit 11 ans de carrière, qui sont sous l'indice majoré 301.
- Pour l'échelle 4 (recrutement avec concours), ce sont les 4 premiers échelons, soit 8 ans de carrière, qui sont sous le SMIC.
- Pour l'échelle 5, ce sont les trois premiers échelons, pour 5 ans de carrière, qui sont sous le SMIC.

Le sommet de la catégorie C, atteint en fin de carrière, n'est plus qu'à 1,38 SMIC. Son relèvement de l'indice 416 à 430 majoré en 2012 ne portera ce maximum, que tous les agents n'atteignent pas, qu'à 1,43 SMIC.

Le début de la nouvelle grille de la catégorie B (le nouvel espace statutaire) n'est plus qu'à 1,03 SMIC. Gageons que dès la prochaine augmentation du SMIC, il le rejoindra. Le début de la grille-type de la catégorie A n'est, lui, qu'à 1,16 SMIC.

C'est très clair : pour le gouvernement une qualification niveau Bac vaut 1 SMIC, niveau Bac+3 elle vaut 16% de plus que le SMIC, et en-dessous du Bac elle vaut moins que le SMIC !

A ce niveau de rémunération, il est impossible que la Fonction publique soit véritablement attractive, alors que les besoins de services publics de plus en plus qualifiés s'accroissent dans tous les domaines.

On mesure là aussi l'impasse où mène le blocage du point d'indice.

Cette politique n'est plus viable. Le gouvernement doit ouvrir des négociations pour refaire la grille des salaires, qui est à l'évidence devenue obsolète.

Montreuil, le 26 novembre 2011



INITIATIVE CONFEDERALE CGT CAMPAGNE SERVICES PUBLICS DU 15 DECEMBRE 2011  
SERVICES PUBLICS, POLITIQUES PUBLIQUES ET D'INTERET GENERAL  
QUELLES MODALITES ET QUELS MOYENS DE FINANCEMENT ?

Début des travaux : 9 heures

## MATINEE

- 8 h.30 - 9 h. : Accueil des participants
- 9 h.-9 h. 15 : Ouverture par l'Union départementale de la Seine Saint-Denis.  
Introduction : **Christophe Delecourt**, Commission confédérale CGT  
« Missions publiques, service public, aménagement du territoire, fiscalité, financement »
- 9 h.15-10 h. 15 : Table ronde : **La crise des finances publiques françaises : Dimensions nationale, européenne, internationale.**

Intervenants :

- **Nasser Mansouri-Guilani**, CGT
- **Henri Sterdyniak**, Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
- **Patrick Le Hyaric**, député européen
- **Carola Fischback**, Secrétaire générale of European federation of Public Service Unions (EPSU) (sous réserve)

- 10 h. 15 - 11 h. 30 : Echanges avec les participants
- 11 h. 30 - 11 h. 50 : Conclusions des intervenants
- 11 h. 50 - 12 h. 00 : Intervention du grand témoin : **Agnès Naton**, secrétaire confédérale de la CGT et Directrice de la Nouvelle Vie Ouvrière

**12 h. 00 - 13 h. 30 : Resto sandwiches organisé par l'UD**

## APRES-MIDI

- 13 h. 30 - 14 h. 00 : Introduction des débats à partir de la problématique du département de la Seine Saint-Denis
- 14 h. 00 - 15 h. 00 : Table ronde : **Quel financement des politiques publiques dans les territoires ?**

Intervenants :

- **Christine Canale**, Comité régional CGT Rhône-Alpes
- **Jean Marie Roux**, représentant de la CGT à UNI-Europa
- **Claude Bartolone**, Président du Conseil général de Seine Saint-Denis (sous réserve)
- **Pierre Laporte**, Vice-président du Conseil général de Seine Saint-Denis

- 15 h. 00 - 16 h. 00 : Echanges avec les participants
- 16 h. 00 - 16 h. 20 : Conclusions des intervenants
- 16 h. 20 - 16 h. 30 : Intervention du grand témoin : **Jean-Marie Monnier**, professeur d'économie à l'université de Paris I-Sorbonne
- 16 h. 30 - 16 h. 45 : **Conclusions par Hervé Ossant**, secrétaire général de l'union départementale de la Seine Saint-Denis

*Tables rondes animées par Jean-François Jousselin, NVO*



# Assez de Blabla ! Maintenant, Agissons pour des DROITS !



Aussi, nous invitons les Antillais, Guyanais, Mahorais et Réunionnais, à venir en famille, avec leurs amis et collègues de Métropole à :

Une marche revendicative rythmée par des groupes de tambours traditionnels  
**le samedi 3 décembre 2011**  
dès 13h00, Place de la République  
pour aller vers la Place des Antilles (Nation)  
par le Boulevard Voltaire.  
Départ impératif à 14h00.



Nous inscrivons cette action dans le cadre de la journée internationale de l'ONU de Commémoration des Abolitions des esclavages du 2 décembre et poursuivons la lutte pour obtenir :

**RECONNAISSANCE** de notre Histoire

**ÉGALITÉ** de traitement

**RESPECT** de nos différences

**DROITS** en réparation



Il faut battre en brèche l'idée qu'il n'y aurait pour l'outre-mer qu'une façon de se refléter dans le miroir de la république ; en étant une vitrine culturelle.

Dans l'action qu'entend mener, Claudy SIAR, nouveau délégué interministériel c'est par la SOLIDARITÉ qu'il fonde l'égalité des chances des Français d'Outre-mer. Pour nous, c'est par nos droits à défendre et d'autres à conquérir !



Il compte sur la générosité de la communauté des originaires des DOM-TOM en organisant des concerts pour lever des fonds. Apporter de l'aide aux précaires et aux plus démunis, c'est bien. Notamment aux jeunes en particulier, qui arrivant des îles sans ressources et point de chute, dorment sur les trottoirs de Paris. Nous le savons et l'avons dénoncé depuis longtemps. Là, il ne s'agit pas de solidarité, mais de CHARITÉ.

Aider les originaires de l'Outre-mer à sortir de la précarité, serait que le délégué exige du gouvernement auquel il a décidé d'appartenir, de mener une politique de création d'emplois stables, de salaires au-dessus du coût de la vie pour accéder à des logements décents, etc. ici comme dans les départements !

**La solidarité serait de faire payer les financiers et le patronat qui s'accaparent les richesses créées par les travailleurs.**



M. SIAR doit savoir que le développement de la solidarité et la charité sont le miroir du recul d'une société. Celui que nous impose le gouvernement français de droite libérale pour satisfaire les appétits de ses petits copains capitalistes.

Pour la CGT,  
l'année des outre-mer  
doit être revendicative  
aussi.

I. Le délégué nous promet une réforme  
« douloureuse mais nécessaire  
du congé bonifié » !

Il faudrait accepter des sacrifices par  
solidarité (tiens tiens) avec les français.

1. D'abord le droit, c'est un congé avec bonification.

2. Ce droit attaché au statut des fonctionnaires est déjà bafoué partout par les administrations au prétexte que les ayant-droits auraient déplacé leur CIMM !

**Mais le CIMM (Centre des Intérêts Matériels et Moraux) dont chacun peut faire la preuve à partir d'un faisceau d'indices, qui en a décidé ?**

Et bien, il s'agit de la Royauté puis de l'Etat français qui avaient besoin d'esclaves pour tirer profit de leurs îles à sucre. Après avoir capturés les noirs africains, puis les avoir arrachés à leur terre, ils les ont installés de force dans les colonies en les faisant travailler dans des souffrances indescriptibles sans leur donner le statut d'Homme et de Femme. Après de longues batailles pour obtenir l'abolition de l'esclavage, ils sont devenus Guadeloupéens, Guyanais, Martiniquais, Réunionnais.

Donc, il est scandaleux aujourd'hui de ne pas respecter une identité qui s'est construite dans la douleur.

Originaires de l'outre-mer pour la discrimination, plus originaires pour l'application du droit : ça suffit. Nous demandons au délégué d'intervenir immédiatement pour que les administrations cessent leur ignoble chantage.

## II. Des droits en réparation !

Nous voulons mieux vivre ensemble dans l'Hexagone ! Nous rejetons tout esprit de vengeance et ne demandons pas de repentance.

Nous exigeons des droits en reconnaissance.

1. Un jour férié chômé payé pour tous les Français.

2. Des excuses officielles et publiques du Président de la République.

3. Des droits pour le retour au pays tels :

- un congé avec bonification pour tous les originaires des DOM-TOM, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels précaires et privés, avec la revalorisation de l'indice 340 à 530.
- la baisse du prix des billets d'avion par le biais d'une continuité territoriale prenant en compte les nécessités de Service Public. L'Etat français a la responsabilité de faciliter les déplacements de sa population à des tarifs sociaux.
- la priorité de mutation aux fonctionnaires originaires dès qu'un poste se libère dans toutes les catégories ABC.
- Etc.

Alors, plus d'hésitation,  
plus de doute ni de morosité.

Chacun d'entre nous a un  
potentiel de mobilisation  
à mettre en mouvement.

Dans l'année des Outre-mer,  
exigeons haut et fort  
des droits et retrouvons nous  
très nombreux pour marcher  
comme nos ancêtres le

